

REPONSE DU 23 Aout 2010

QUIZ??:

Q-1. Le gardien de but a un maillot de couleur identique à celui de l'arbitre ou des arbitres assistants. Qui doit en changer ?

Réponse;

Le gardien conformément à la loi 4.

Q-2. Sur une action de jeu, deux adversaires se blessent. Le jeu est arrêté. Les soigneurs interviennent et évacuent les joueurs sur une civière. A cet instant, l'entraîneur d'un des blessés demande à faire entrer un remplaçant à la place du blessé. Décisions ?

Réponse;

Remplacement accepté : l'obligation d'attendre la reprise du jeu pour revenir sur le terrain ne s'applique qu'au joueur blessé préalablement sorti du terrain et ne concerne en aucun cas son remplaçant qui peut immédiatement rentrer sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre.

Q-3. Un joueur empêche volontairement de la main qu'un but soit marqué par l'équipe adverse. L'arbitre, qui a vu la faute, accorde le penalty qui s'impose mais ne peut identifier le véritable fautif. Décision?

Réponse;

Il s'agit de la situation. où l'arbitre a vu et sanctionné au plan technique mais n'est pas en mesure d'identifier le joueur fautif pour lui signifier la sanction disciplinaire (exclusion) qui s'impose. Dans un tel cas, l'arbitre doit mettre le capitaine de l'équipe concernée devant ses responsabilités en lui demandant de désigner le joueur fautif.

Il sera notamment informé qu'en cas de refus d'apporter son aide, il sera tout d'abord averti pour comportement antisportif et s'il persiste à refuser d'apporter son aide à l'arbitre, il recevra un second avertissement, toujours, pour comportement antisportif. Il sera donc exclu pour avoir reçu deux avertissements. En tout état de cause, l'équipe du joueur fautif ne pourra reprendre le jeu qu'à 10 joueurs. Il sera fait application par l'arbitre de ces mêmes dispositions lorsque c'est l'arbitre assistant qui voit la faute mais ne peut pas identifier le joueur fautif.

Q-4. Après un but, l'équipe A a donné le coup d'envoi par le n° 10. Le ballon est en jeu, le n° 9 placé dans le rond central, voyant le gardien de l'équipe B avancé, shoote au but et marque. C'est alors que le capitaine de l'équipe B, qui vient d'encaisser le but, fait remarquer à l'arbitre qu'un de ses coéquipiers était resté à 20 ou 30 mètres dans le camp A au moment du coup d'envoi. Il lui dépose une réserve technique. Quelle sera la décision de l'arbitre ?

Réponse;

L'arbitre, reconnaissant le fait immédiatement, appliquera les dispositions prévues par la loi 8 stipulant que lors d'un coup d'envoi, tous les joueurs doivent se trouver dans leur propre moitié de terrain et qu'en cas d'infraction à cette procédure, celui-ci doit être recommencé.

En conséquence, l'arbitre décidera :

- Refus du but,
- Coup d'envoi à recommencer.

Q-5. Sur un long ballon en profondeur, un attaquant nettement en position de hors-jeu se lance puis se ravise car il se trouve à 30 mètres du gardien de but et car il se rend compte de son incapacité à récupérer le ballon.

L'arbitre assistant a levé son drapeau mais l'arbitre fait baisser le drapeau à son assistant. Le ballon arrivé devant le gardien fait un faux rebond et finit au fond des filets. Comment jugez-vous une telle situation ?

Réponse;

L'arbitre assistant n'aurait pas dû lever son drapeau mais attendre que l'attaquant soit en situation de récupérer le ballon. L'arbitre a eu raison de ne pas sanctionner le hors-jeu. Il accordera le but car le faux rebond n'est en rien consécutif à une quelconque influence de la position de hors-jeu.

Q-6. Un ballon est envoyé en profondeur sur un attaquant signalé en position de hors jeu, l'arbitre voyant que le gardien a largement le temps et le moyen de se saisir du ballon crie :« Jouez avantage ! » et fait baisser le drapeau à son assistant. Quelles sont les décisions à prendre dans les cas suivants :

- a) le gardien sans contrôle renvoie le ballon sur l'attaquant qui marque.
- b) le ballon rebondit accidentellement sur le gardien et est repris par l'attaquant qui marque.
- c) le gardien se loupe complètement dans son renvoi (mauvais geste technique) et que le ballon rentre dans le but.
- d) le ballon rebondit sur le poteau et est repris par l'attaquant qui marque.
- e) le ballon dévié par une pierre lancée par un spectateur rentre dans le but.

Réponse;

- a) but accordé.
- b) but refusé et coup franc indirect pour hors jeu.
- c) but accordé.
- d) but refusé et coup franc indirect pour hors jeu, le joueur a tiré avantage de sa position.
- e) balle à terre à l'endroit où s'est produit le contact avec la pierre (Voir Loi 13 – Lieu d'exécution du coup franc)

Q-7. Quelle est la décision à prendre lorsque deux fautes sont commises simultanément par deux joueurs de la même équipe ?

Réponse;

L'arbitre doit sanctionner les deux fautes sur le plan disciplinaire, si besoin est, et dans tous les cas il fera reprendre le jeu par la remise en jeu qui lui paraît la plus favorable pour l'équipe victime des deux fautes.

Q-8. Un attaquant bénéficie d'une occasion de but. Une faute est commise par un défenseur, en dehors de sa surface de réparation, sur cet attaquant qui conserve le ballon. L'arbitre laisse l'avantage. L'attaquant poursuit son action au-delà de 2 à 3 secondes, il s'avance face au gardien et tire ... au-dessus du but. A cet instant l'arbitre revient à l'origine de la faute. Il exclut le défenseur et reprend le jeu par un coup franc direct. Que pensez-vous de cette décision ?

Réponse;

Dans le cas présent, l'arbitre ne pouvait plus revenir sur l'avantage laissé. En effet, au-delà de 2 à 3 secondes, il avait considéré, en laissant jouer, que l'attaquant bénéficiait de son occasion de but. Les décisions à prendre devaient être les suivantes : Avertissement au défenseur pour comportement antisportif. Coup de pied de but.

Q-9. Un joueur qui marque délibérément de la main contre son camp sera-t-il sanctionné d'un avertissement ?

Réponse;

Non, pas d'avertissement.

Q-10. Un joueur qui a déjà reçu un avertissement en reçoit un second quelques minutes après. L'arbitre ne se rend pas compte du fait que ce joueur était déjà averti et il ne l'exclut pas.

Quelques minutes après ce joueur marque un but. Décision si ce joueur marque :

- a) Dans le but adverse.
- b) Dans son propre but.

N.B. La question suppose que l'arbitre se rende compte de son erreur administrative après le but marqué et avant la reprise du jeu.

Réponse;

Dans les deux cas :

- But refusé.
- Exclusion de ce joueur, consécutive à deux avertissements.
- Reprise du jeu par balle à terre à l'endroit où le joueur a joué le ballon (Voir Loi 13 – Lieu d'exécution du coup franc)